



Note de synthèse du rapport du CEPS 2010

Partie II : Les Dispositifs Médicaux

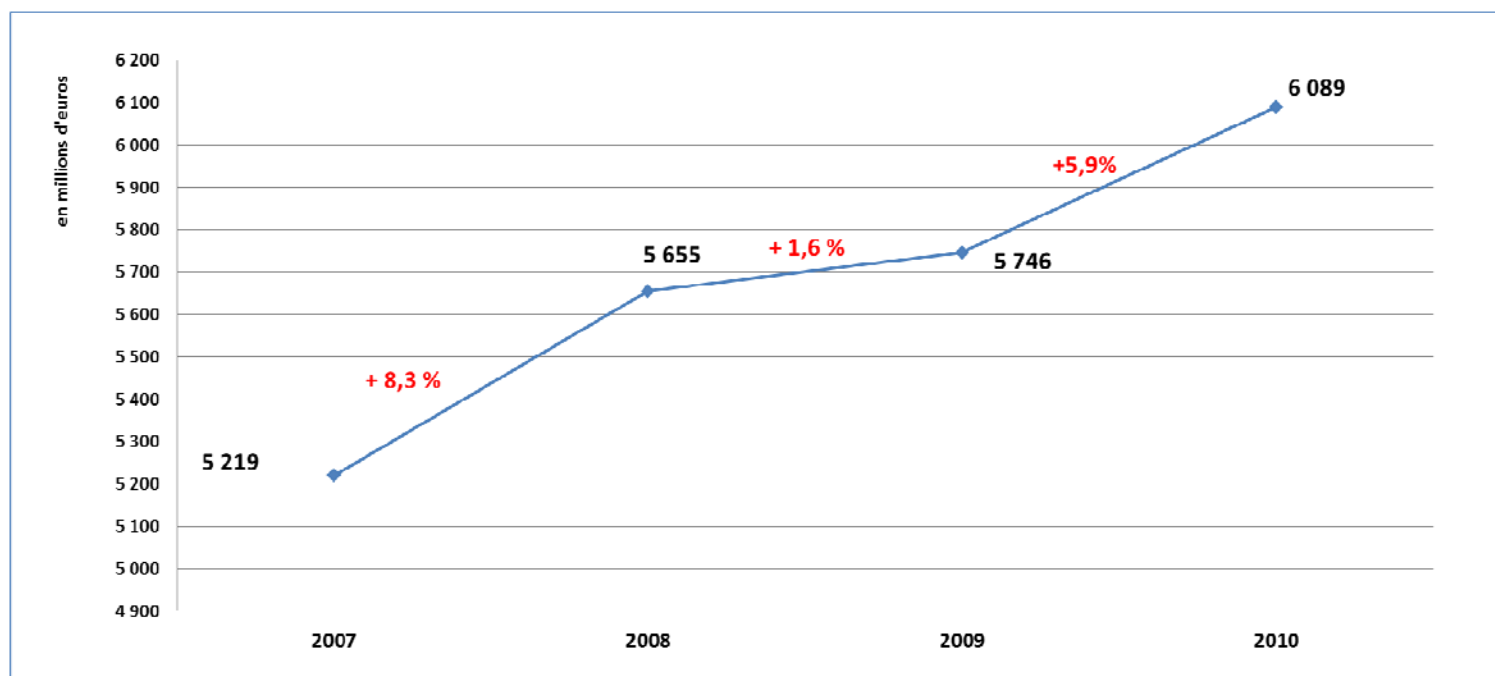
Sommaire

Les DM inscrits sur la LPPR (liste en sus), pris en charge par l'UNCAM

1. Données générales : les remboursements de la LPPR - de 2007 à 2010
2. Part relative des titres sur les dépenses totales de la LPPR 2010
3. Evolution des dépenses par titre, de 2007 à 2010

*Le comité dispose des données de la LPPR détaillées par titres et chapitres de chacun des **trois principaux régimes d'Assurance Maladie Obligatoire (UNCAM)** : CNAMTS, RSI et MSA, ainsi que des données de l'ATIH pour ce qui concerne les achats des établissements de dispositifs médicaux implantables (dispositifs médicaux implantables, titre III).*

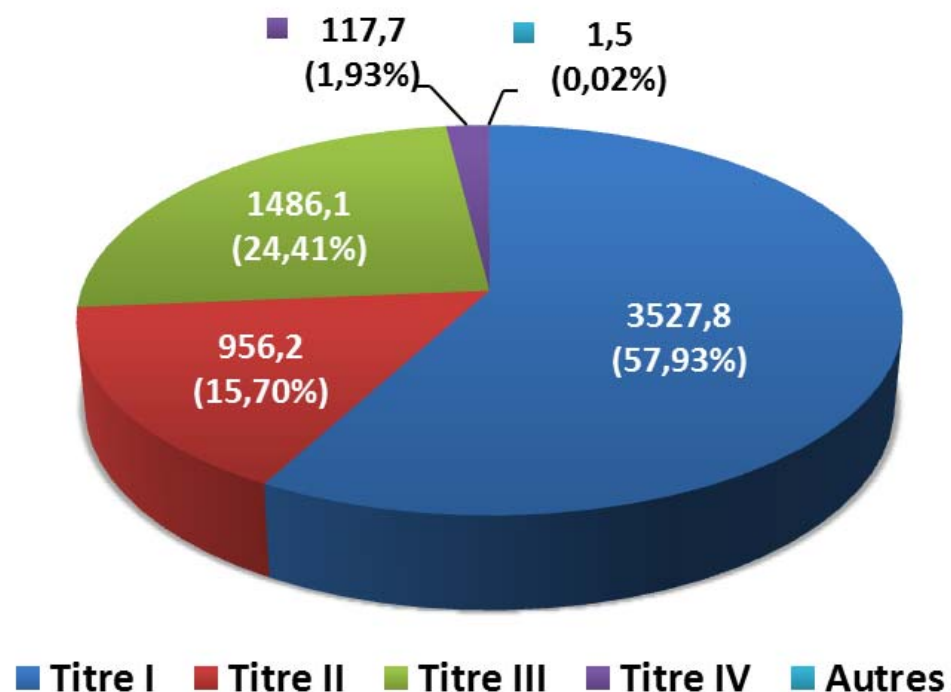
1. Données générales : les produits remboursés sur la LPPR de 2007 à 2010



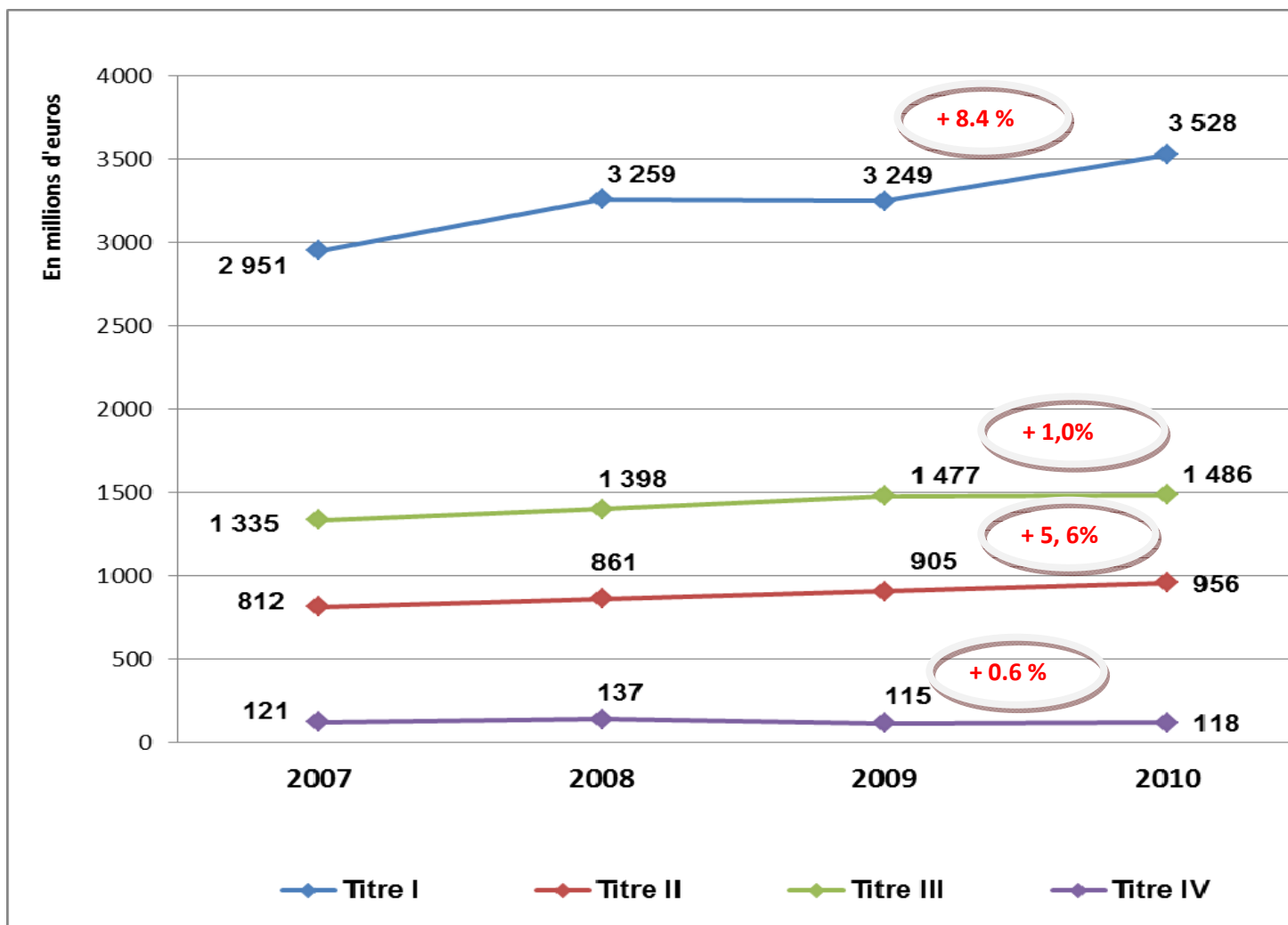
- Les dépenses de dispositifs médicaux inscrits sur la liste LPPR ont représenté **6,089 milliards** d'€ en 2010, (le montant remboursable étant de **6,846 milliards d'€**) soit une croissance de 5,9% par rapport à 2009. Depuis 4 ans, le taux de croissance moyen est d'environ 5,6 % à l'exception de 2009, où il n'a atteint que 1,6%, car liée à l'intégration en année pleine de certains DM dans les forfaits des EHPAD au 1^{er} août 2008.

2. La part de chaque titre sur le montant total de la LPPR en 2010

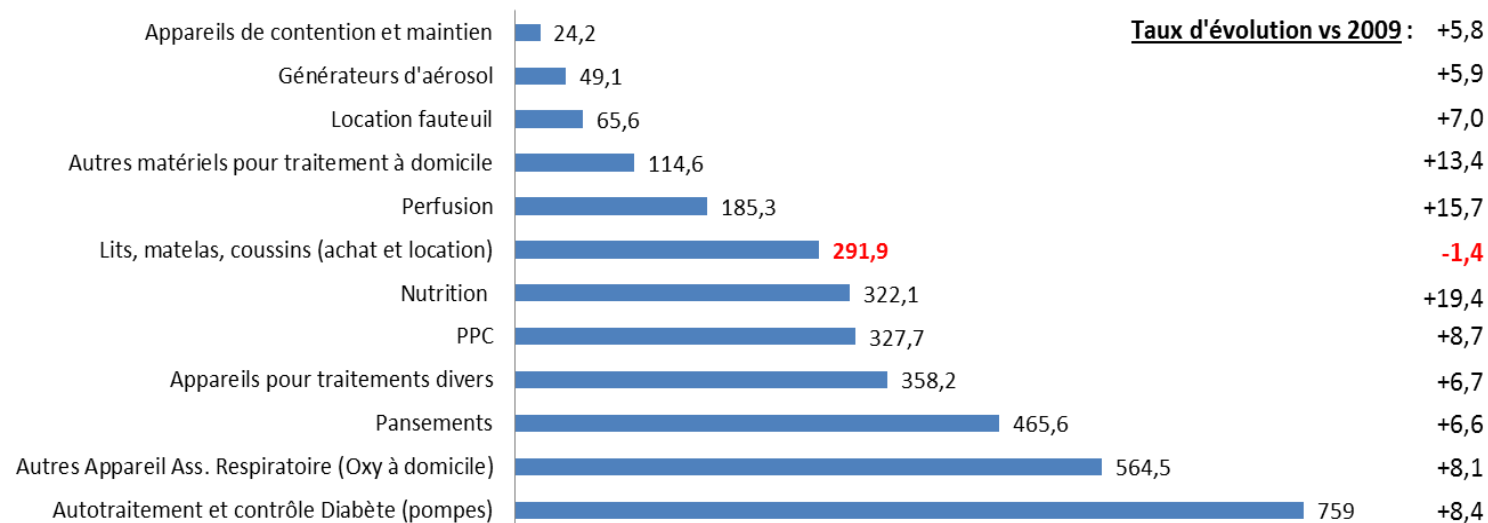
Le montant de la LPPR est de : 6,089 milliards d'€, et se répartit comme suit :



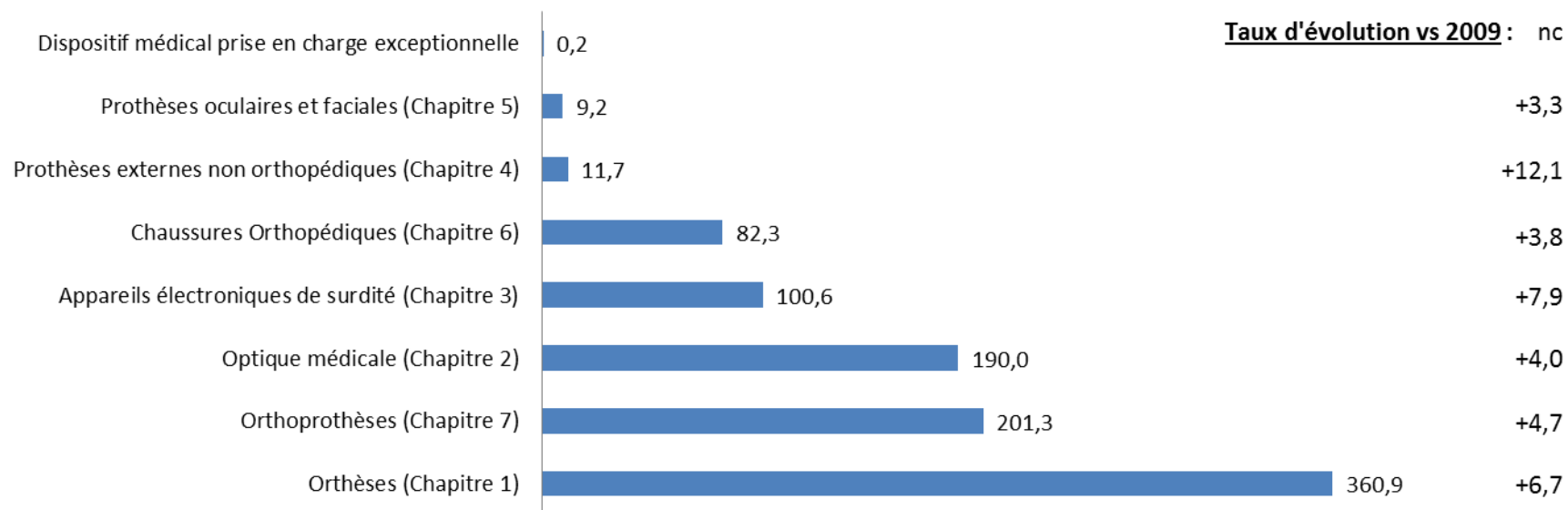
3. Historique des remboursements, par titre, depuis 2007



En 2010, le Titre I représente 3 527,8 millions d'€ (soit 58 % des dépenses totales) et se répartit comme suit :



En 2010, le Titre II représente 956,2 millions d'€ (soit 15,7 % des dépenses totales) et se répartit en 7 chapitres :



En 2010, le Titre III représente 1 486,1 millions d'€ (soit 24,4 % des dépenses totales) et se répartit comme suit :



Le Titre IV représente 117,7 millions d'€ (soit 1,9 % des dépenses totales) et se répartit come suit :

